



Annulation d'un contrat d'achat d'auto

Par **kalytoty_old**, le **16/10/2007** à **03:07**

JE viens d'acheter une voiture. Pour plusieurs raison, en particulier mon bilan trop serré, j'aimerais annuler mon contrat d'achat. La loi sur la protection du consommateur prévoit 2 jours avec plusieurs condition. Y a-t-il d'autres solutions? Mon achat a été impulsif et aujourd'hui je m'apperçois que mon budget ne balance plus du tout et qu'il me manque des sous pour boucler ma fin de mois.rnrnMerci de m'aider.

Par **Jurigaby**, le **16/10/2007** à **11:10**

Bonjour.rnrnNon, on ne peut pas revenir sur la validité du contrat d'après l'article 1134 du code civil..

Par **kalytoty_old**, le **16/10/2007** à **14:11**

Merci